

**SECRET MÉDICAL ET GESTION DES SINISTRES DOMMAGES CORPORELS**

|             |              |          |                          |          |
|-------------|--------------|----------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée :      | Niveau : | Modalités :              | Tarifs : |
| AA365       | 1 jour - 7 h | Bases    | Présentiel ou à distance | 597,00 € |

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 17/10/2025 au 17/10/2025

**OBJECTIFS**

- Apprécier les spécificités du secret médical
- Adapter l'exercice de son activité au respect de la réglementation en matière de secret médical
- Identifier les sanctions en cas de manquement au respect du secret médical

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Cette formation permet de comprendre les spécificités et l'environnement juridique du secret médical incluant la RGPD.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile matériels et corporels, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Spécificités du secret médical
  - 1. Définition et contexte du secret médical
  - 2. Recueil d'information par les assureurs et notion de confidentialité
  - 3. Contexte du secret médical et incidences en matière d'assurance
- B. Environnement juridique du secret médical
  - 1. Déontologie médicale : code de déontologie médicale
  - 2. Loi informatique et libertés (CNIL)
  - 3. Loi relative aux malades
  - 4. Conventions BELORGEY et AERAS
  - 5. RGPD
- C. Organismes de contrôle et sanctions applicables
  - 1. Organismes de contrôle : ACPR, CNIL ...
  - 2. Sanction pénale : emprisonnement et amende
  - 3. Sanction financière
- D. Gestion des sinistres corporels et secret médical
  - 1. Impacts des règles du secret médical dans la gestion des sinistres corporels
  - 2. Applications pratiques

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de sinistres corporels  
Chargés d'indemnisation sinistres corporels  
Inspecteurs régleurs corporels  
Toutes personnes ayant accès à des dossiers contenant des informations ou documents médicaux confidentiels.

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

597,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 15:09